

<u>Nombre de conseillers</u>	
en exercice	10
présents	9
pouvoirs	1
votants	10
pour	10
contre	0
Abstention	0
Date de convocation 17 août 2026	
Date d'affichage 28 août 2026	

DÉLIBÉRATION

L'an deux mil vingt-six, le mardi 25 août à 19 heures 30 minutes, le conseil municipal de Gournay, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence du Maire, Philippe BAZIN.

Présents : Philippe BAZIN, Sylvie BRE-GUILLEBAUD, Cyril VILLEMONT, Solange DURIS, Sylvie PROTOIS, Bertrand BONNEHORGUE, Anne-Lyse GERBAULT, Geoffrey CHAUVÉAU et Corentin LAVENU.

Absente : Catherine BOUHET

Pouvoir : Catherine BOUHET donne pouvoir à Philippe BAZIN

Secrétaire de séance : Solange DURIS

- **2026-43 : Approbation du procès-verbal de la séance du 06 juillet 2026**

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal qui s'est tenue le 06 juillet 2026.

Il convient que les membres du Conseil Municipal le valident ou fassent part de leurs demandes de modifications.

Aucune observation n'ayant été formulée, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 06 juillet 2026.

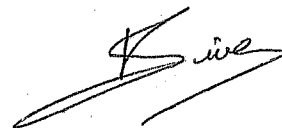
Le Maire,

La secrétaire de séance

Philippe BAZIN



Solange DURIS



<u>Nombre de conseillers</u>	
en exercice	10
présents	9
pouvoirs	1
votants	10
pour	10
contre	0
Abstention	0
Date de convocation 17 août 2026	
Date d'affichage 28 août 2026	

DÉLIBÉRATION

L'an deux mil vingt-six, le mardi 25 août à 19 heures 30 minutes, le conseil municipal de Gournay, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence du Maire, Philippe BAZIN.

Présents : Philippe BAZIN, Sylvie BRE-GUILLEBAUD, Cyril VILLEMONT, Solange DURIS, Sylvie PROTOIS, Bertrand BONNEHORGUE, Anne-Lyse GERBAULT, Geoffrey CHAUEAU et Corentin LAVENU.

Absente : Catherine BOUHET

Pouvoir : Catherine BOUHET donne pouvoir à Philippe BAZIN

Secrétaire de séance : Solange DURIS

- **2026-44 : Election d'un adjoint**

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-7 et L.2122-8,
- L'élection du maire lors de la séance d'installation,
- La convocation régulière des conseillers municipaux en date du 17 août 2026

Considérant que

- L'article L.2122-8 du CGCT impose que les adjoints soient élus au scrutin secret,
- Les démissions de deux adjoints ont été acceptées par Madame la Sous-Préfète en date du 06 août 2026,
- L'élection des adjoints doit respecter l'ordre et le nombre d'adjoints fixés par le conseil municipal

Déroulement de l'élection :

La séance est ouverte et présidée par le Maire élu.

Le vote se déroule à bulletin secret, sous le contrôle du secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que :

Est élu aux fonctions de 1^{er} adjoint au maire, conformément au nombre fixé par délibération, le conseiller municipal suivant : M. VILLEMONT Cyril

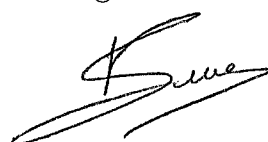
Le Maire,

La secrétaire de séance

Philippe BAZIN



Solange DURIS



Nombre de conseillers	
en exercice	10
présents	9
pouvoirs	1
votants	10
pour	10
contre	0
Abstention	0
Date de convocation 17 août 2026	
Date d'affichage 28 août 2026	

DÉLIBÉRATION

L'an deux mil vingt-six, le mardi 25 août à 19 heures 30 minutes, le conseil municipal de Gournay, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence du Maire, Philippe BAZIN.

Présents : Philippe BAZIN, Sylvie BRE-GUILLEBAUD, Cyril VILLEMONT, Solange DURIS, Sylvie PROTOIS, Bertrand BONNEHORGUE, Anne-Lyse GERBAULT, Geoffrey CHAUVEAU et Corentin LAVENU.

Absente : Catherine BOUHET

Pouvoir : Catherine BOUHET donne pouvoir à Philippe BAZIN

Secrétaire de séance : Solange DURIS

- 2026-45 : Election d'un adjoint

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-7 et L.2122-8,
- L'élection du maire lors de la séance d'installation,
- La convocation régulière des conseillers municipaux en date du 17 août 2026

Considérant que

- L'article L.2122-8 du CGCT impose que les adjoints soient élus au scrutin secret,
- Les démissions de deux adjoints ont été acceptées par Madame la Sous-Préfète en date du 06 août 2026,
- L'élection des adjoints doit respecter l'ordre et le nombre d'adjoints fixés par le conseil municipal

Déroulement de l'élection :

La séance est ouverte et présidée par le Maire élu.

Le vote se déroule à bulletin secret, sous le contrôle du secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que :

Est élu aux fonctions de 2ème adjoint au maire, conformément au nombre fixé par délibération, le conseiller municipal suivant : Mme BRE-GUILLEBAUD Sylvie

Le Maire,

La secrétaire de séance

Philippe BAZIN



Solange DURIS



<u>Nombre de conseillers</u>	
en exercice	10
présents	9
pouvoirs	1
votants	10
pour	10
contre	0
Abstention	0
Date de convocation 17 août 2026	
Date d'affichage 27 août 2026	

DÉLIBÉRATION

L'an deux mil vingt-six, le mardi 25 août à 19 heures 30 minutes, le conseil municipal de Gournay, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence du Maire, Philippe BAZIN.

Présents : Philippe BAZIN, Sylvie BRE-GUILLEBAUD, Cyril VILLEMONT, Solange DURIS, Sylvie PROTOIS, Bertrand BONNEHORGUE, Anne-Lyse GERBAULT, Geoffrey CHAUVEAU et Corentin LAVENU.

Absente : Catherine BOUHET

Pouvoir : Catherine BOUHET donne pouvoir à Philippe BAZIN

Secrétaire de séance : Solange DURIS

2026-46 : Représentation de la commune dans les organismes extérieurs annule et remplace la délibération n°2026-17 en date du 20 mars 2026

Après avoir pris connaissance de la liste des organismes extérieurs auxquels est représentée la commune de Gournay, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide de redistribuer les représentations du Maire et des Adjointes.

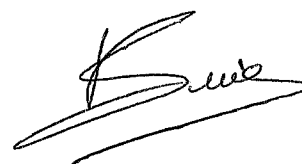
Le tableau est en annexe de cette délibération.

Le Maire,

La secrétaire de séance

Philippe BAZIN

Solange DURIS



"T" Titulaire

"S" Suppléant

"D" Délégué

CONSEIL MUNICIPAL de GOURNAY
DELEGATIONS et COMMISSIONS

<u>Organismes interco et extérieurs</u>	Maire	1er Adjoint	2è,Adjoint	3è,Adjoint	cm	cm	cm	cm	cm	cm
NOM Prénom tél portable	BAZIN PHILIPPE	VILLEMONT CYRIL	BRE-GUILLEBAUD SYLVIE	BONNEHORGUE BERTRAND	PROTOIS SYLVIE	DURIS SOLANGE	GERBAULT ANNE-LYSE	BOUHET CATHERINE	CHAUVEAU GEOFFREY	LAVENU CORENTIN
adresse 36230 GOURNAY	06.60.05.94.03	06.83.48.82.37	06.09.63.26.16	06.70.58.50.04	07.70.21.50.23	06.75.43.34.00	06.69.57.36.27	06.33.14.54.94	06.58.84.55.74	07.60.22.21.98
2 LE MOULIN	5 RUE DU MOULIN	12 LES ROLINS	3 R DES MARRO	4 LE G CHAUMONT	3 R DE L'AUZON	1B LE BREUILLAT	7 LE PLAIX	3 LES AIS	LE BEAUCHAT	
CSS (Du site SEG)	X	X	X							
GDC VAL DE BOUZANNE	T	T								
S.I.dép,ASSAINT autonome	T		S				S			
S D E I (synd électr Indre			D							
Synd EAUX de l'Auzon	T									T
S, PAYS la CHATRE en Berry		S	T							
S.I. RPI Gournay / Maillet,	P	D						D		
ECOLÉS Neuvy			D		D					
S.I.Transp Argenton(SIRSA)	T	S		S					T	
S.I.Transp,Scol, la Châtre			T						S	
Comité dép,RANDO		D								
A.A.D.(repas à domicile)			T		S	T				
Coord,GERONTO,Canton			T			T				
Delta Revis Cluis (alarme)		T				T				
ADAR Pays la Châtre		D						D		
Correspondant Défense		D								
Référent Ambroisie	R									
Référent onacvg		R								
ATD		T								
ETANG		R								
CNAS	R									
COMMISSIONS COMMUNALES										
APPELS D'OFFRES	X	x	X	X	X	X	X	X	X	X
FINANCES	X	x	x							
TRAVAUX	X	x		x					X	
COMMUNICATION		x								
CCAS - AIDE SOCIALE (*)	P		C		C	C	C			

<u>Nombre de conseillers</u>	
en exercice	10
présents	9
pouvoirs	1
votants	10
pour	10
contre	0
Abstention	0
Date de convocation 17 août 2026	
Date d'affichage 28 août 2026	

DÉLIBÉRATION

L'an deux mil vingt-six, le mardi 25 août à 19 heures 30 minutes, le conseil municipal de Gournay, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence du Maire, Philippe BAZIN.

Présents : Philippe BAZIN, Sylvie BRE-GUILLEBAUD, Cyril VILLEMONT, Solange DURIS, Sylvie PROTOIS, Bertrand BONNEHORGUE, Anne-Lyse GERBAULT, Geoffrey CHAUXEAU et Corentin LAVENU.

Absente : Catherine BOUHET

Pouvoir : Catherine BOUHET donne pouvoir à Philippe BAZIN

Secrétaire de séance : Solange DURIS

- **2026-47 : Commission de contrôle des listes électorales**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un adjoint ne peut pas siéger à la commission de contrôle des listes électorales. Il convient de désigner un conseiller municipal.

Conformément à l'article 19 du code électoral modifié, le Conseil Municipal désigne Solange DURIS comme membre de la commission de contrôle des listes électorales.

Le Maire,

La secrétaire de séance

Philippe BAZIN

Solange DURIS



<u>Nombre de conseillers</u>	
en exercice	10
présents	9
pouvoirs	1
votants	10
pour	10
contre	0
Abstention	0
Date de convocation 17 août 2026	
Date d'affichage 28 août 2026	

DÉLIBÉRATION

L'an deux mil vingt-six, le mardi 25 août à 19 heures 30 minutes, le conseil municipal de Gournay, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence du Maire, Philippe BAZIN.

Présents : Philippe BAZIN, Sylvie BRE-GUILLEBAUD, Cyril VILLEMONT, Solange DURIS, Sylvie PROTOIS, Bertrand BONNEHORGUE, Anne-Lyse GERBAULT, Geoffrey CHAUVEAU et Corentin LAVENU.

Absente : Catherine BOUHET

Pouvoir : Catherine BOUHET donne pouvoir à Philippe BAZIN

Secrétaire de séance : Solange DURIS

- 2026-48 : Demande de subvention exceptionnelle : associations

Vu les demandes de subventions reçues,
Considérant les crédits disponibles au compte 65748 du budget principal.

Après avoir pris connaissance des budgets prévisionnels des associations et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'attribuer les subventions suivantes :

Association	Montant de la subvention accordée
Foyer Rural des Jeunes et d'Education Populaire de Neuvy pour Parc en Fête le 04/09/26	200,00 €
VT Tranzault pour le fonctionnement annuel	50,00 €
ADEARI pour la fête de l'agriculture paysanne le 12/09/26 à Jeu-les-Bois	140,00 €

- Charge Monsieur le Maire de réaliser les opérations nécessaires.

Le Maire,

La secrétaire de séance

Philippe BAZIN



Solange DURIS



<u>Nombre de conseillers</u>	
en exercice	10
présents	9
pouvoirs	1
votants	10
pour	10
contre	0
Abstention	0
Date de convocation 17 août 2026	
Date d'affichage 28 août 2026	

DÉLIBÉRATION

L'an deux mil vingt-six, le mardi 25 août à 19 heures 30 minutes, le conseil municipal de Gournay, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence du Maire, Philippe BAZIN.

Présents : Philippe BAZIN, Sylvie BRE-GUILLEBAUD, Cyril VILLEMONT, Solange DURIS, Sylvie PROTOIS, Bertrand BONNEHORGUE, Anne-Lyse GERBAULT, Geoffrey CHAUVEAU et Corentin LAVENU.

Absente : Catherine BOUHET

Pouvoir : Catherine BOUHET donne pouvoir à Philippe BAZIN

Secrétaire de séance : Solange DURIS

• 2026-49 : Tableau des effectifs

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique,
Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 28 avril 2026,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée, d'adopter le tableau ci-dessous.

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
FILIÈRE ADMINISTRATIVE			
Adjoint administratif	C	1	35 h (supprimé au 01.01.2027)
Adjoint administratif principal de 2 ^e classe	C	1	35 h
Adjoint administratif principal de 2 ^e classe	C	1	24 h (supprimé au 01.01.2027)
Rédacteur principal de 2 ^e me classe	B	1	24 h
FILIÈRE TECHNIQUE			
Adjoint technique principale de 2 ^e me classe	C	1	35 h
Adjoint technique	C	1	32 h
Adjoint technique	C	1	24 h
Adjoint technique	C	1	13 h

Le conseil municipal, après délibération, décide d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 1^{er} septembre 2026 et que les emplois d'adjoint administratif à 35h et d'adjoint administratif principal 2^eme classe à 24h seront supprimés au 1^{er} janvier 2026.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget 2026 de la collectivité, chapitre 64.

Le Maire,

La secrétaire de séance

Philippe BAZIN

A stylized handwritten signature consisting of a large, vertical oval shape with a small hook at the bottom.

Solange DURIS

A handwritten signature starting with a large, bold 'S' followed by a series of loops and a long horizontal stroke at the end.

<u>Nombre de conseillers</u>	
en exercice	10
présents	9
pouvoirs	1
votants	10
pour	10
contre	0
Abstention	0
Date de convocation 17 août 2026	
Date d'affichage 28 août 2026	

DÉLIBÉRATION

L'an deux mil vingt-six, le mardi 25 août à 19 heures 30 minutes, le conseil municipal de Gournay, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence du Maire, Philippe BAZIN.

Présents : Philippe BAZIN, Sylvie BRE-GUILLEBAUD, Cyril VILLEMONT, Solange DURIS, Sylvie PROTOIS, Bertrand BONNEHORGUE, Anne-Lyse GERBAULT, Geoffrey CHAUVEAU et Corentin LAVENU.

Absente : Catherine BOUHET

Pouvoir : Catherine BOUHET donne pouvoir à Philippe BAZIN

Secrétaire de séance : Solange DURIS

- **2026-50 : Réparation de routes**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les voies communales de la Chabanne et de Boudageau ont besoin d'être réparées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver les réparations des routes et autorise Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise Eurovia et tout autre document utile.

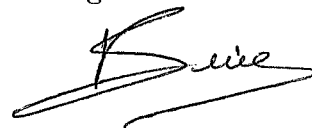
Le Maire,

La secrétaire de séance

Philippe BAZIN



Solange DURIS



<u>Nombre de conseillers</u>	
en exercice	10
présents	9
pouvoirs	1
votants	10
pour	10
contre	0
Abstention	0
Date de convocation 17 août 2026	
Date d'affichage 28 août 2026	

DÉLIBÉRATION

L'an deux mil vingt-six, le mardi 25 août à 19 heures 30 minutes, le conseil municipal de Gournay, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence du Maire, Philippe BAZIN.

Présents : Philippe BAZIN, Sylvie BRE-GUILLEBAUD, Cyril VILLEMONT, Solange DURIS, Sylvie PROTOIS, Bertrand BONNEHORGUE, Anne-Lyse GERBAULT, Geoffrey CHAUVEAU et Corentin LAVENU.

Absente : Catherine BOUHE'T

Pouvoir : Catherine BOUHE'T donne pouvoir à Philippe BAZIN

Secrétaire de séance : Solange DURIS

- **2026-51 : Locataire**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier reçu d'une locataire qui expose ses difficultés à régler les loyers du local qu'elle loue à l'Espace Roger AUFRERE.

Après avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de mettre fin au bail de cette locataire au 30.09.2026 et autorise Monsieur le Maire mettre en place un échéancier afin d'obtenir le paiement de la somme de 1000,00 €.

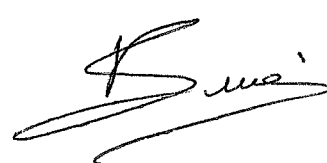
Le Maire,

La secrétaire de séance

Philippe BAZIN



Solange DURIS



<u>Nombre de conseillers</u>	
en exercice	10
présents	9
pouvoirs	1
votants	10
pour	10
contre	0
Abstention	0
Date de convocation 17 août 2026	
Date d'affichage 28 août 2026	

DÉLIBÉRATION

L'an deux mil vingt-six, le mardi 25 août à 19 heures 30 minutes, le conseil municipal de Gournay, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence du Maire, Philippe BAZIN.

Présents : Philippe BAZIN, Sylvie BRE-GUILLEBAUD, Cyril VILLEMONT, Solange DURIS, Sylvie PROTOIS, Bertrand BONNEHORGUE, Anne-Lyse GERBAULT, Geoffrey CHAUVÉAU et Corentin LAVENU.

Absente : Catherine BOUHET

Pouvoir : Catherine BOUHET donne pouvoir à Philippe BAZIN

Secrétaire de séance : Solange DURIS

- **2026-52 : : Désignation de représentants auprès de la commission des financeurs**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un titulaire et un suppléant peuvent être désignés pour siéger à la commission des financeurs. Cette instance permet d'échanger, de faire connaître, de promouvoir et de développer des actions de prévention et d'animation locale à destination des personnes âgées ou handicapées. Siègent également à cette commission : représentants de l'ANAH, de la CARSAT, de la CPAM, de la MSA, de l'AGRIC-ARRCO, de la Mutualité française et d'autres communes et EPCI du département.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de désigner Mme BRE-GUILLEBAUD en tant que titulaire et M. BAZIN Philippe en tant que suppléant pour représenter la commune.

Le Maire,

La secrétaire de séance

Philippe BAZIN

Solange DURIS

